## **CODIFICATION DES VILLAGES**

La Direction de l'Hydraulique Rurale est en train de créer une banque des données qui sera un instrument d'aide à la programmation pour la réalisation des ouvrages des futurs programmes d'hydraulique villageoise.

Cette banque des données est composée de deux bases:

- 1 Une base "VILLAGES" qui contient tous les villages recensés par le "Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat" de 1987. Dans cette base, outre les besoins relatifs à la population, on trouve énumérées, toutes les infrastructures sociales (écoles, dispensaires, marchés etc.), qui concourent à augmenter les besoins en eau des villages.
- 2 Une base "OUVRAGES", catalogue aussi exhaustif que possible, de tous les ouvrages existants sur l'ensemble du territoire, avec leurs caractéristiques techniques ou hydrogéologiques.

La confrontation de ces deux bases permet de faire de la planification et donc de concevoir de nouveaux programmes d'équipement en points d'eau ruraux selon des critères définis par le Gouvernement. Cette planification doit déboucher sur des études plus fines qui, elles mêmes, seront la base de la programmation, c'est à dire l'établissement des listes de villages où les ouvrages seront réalisés

Ceci ne pourra se faire que s'il existe un lien entre la base "VILLAGES" et la base "OUVRAGES". Ce lien est le "CODE VILLAGE", numéro de classement du village. La codification qui a été retenue attribue une lettre à chaque division administrative, celles-ci étant classées par ordre alphabétique. Les divisions administratives sont celles du recensement de 1976, le projet étant trop avancé pour prendre en compte les dernières créations.

C'est ainsi que la Province de l'Adamaoua est codée avec la lettre "A", la Province du Centre avec la lettre "B" et ainsi de suite.

Le premier département de la Province de l'Adamaoua, le Djerem est codé avec la lettre "A", le deuxième, le Faro et Déo avec la lettre "B" etc..

Le premier arrondissement du premier département de la Province de l'Adamaoua, Ngaoundal est codé avec la lettre "A", le deuxième, Tibati avec la lettre "B" etc..

Les villages sont numérotés à l'aide de quatre chiffres: les trois premiers correspondent à la place du village dans la liste et le quatrième, pour l'instant initialisé à zéro, permettra par la suite de différencier d'éventuelles unités au sein des villages.

Ex: le premier village de l'arrondissement de Ngaoundal sera donc :AAA0010

Tous les villages figurant dans le recensement ont été codifiés de la sorte.

Dorénavant, il est impératif que tout ouvrage nouvellement réalisé soit rattaché à un village faisant partie de la liste recensée, sinon il ne pourra pas être pris en compte. Cela n'empêche pas de lui attribuer un nom de quartier au sein du village dont le nom doit apparaître.

PROVINCE	DEPARTEMENT	CODE	ARRONDISSEMENT	CODE
ADAMAOUA	DJEREM	A	NGAOUNDAL  TIBATI	A   B
-A-	FARO ET DEO	B 	MAYO BALEO  TIGNERE  GALIM TIGNERE	A   B   C
	MAYO BANYO	•	BANKIM  BANYO	A   B
	MBERE		MEIGANGA  DJOHONG	A B
	VINA	j	BELEL  NGAOUNDERE  MBE	A B
CENTRE -B-	HAUTE SANAGA		MBANDJOCK  MINTA  NANGA EBOKO  NKOTENG	A   B   C   D
	LEKIE   		EVODOULA  MONATELE  OBALA  OKOLA  SAA	A   B   C   D
	MBAM                 		Hafia   Deuk   Bokito   Ndikinimeki   Makenene   Ntui   Ngoro   Ombessa   Yoko   Ngambe tikar	A   B   C   D   E   F   G   H   I   J
	+		AKONO   AWAE   BITOK   ESSE   MBANKOMO   MFOU   NGOUMOU   SOA	+
	+  MFOUNDI   		YAOUNDE II   YAOUNDE III   YAOUNDE III   YAOUNDE IV	A   B   C

PROVINCE	DEPARTEMENT	CODE	ARRONDISSEMENT	CODE
CENTRE     -B-	NYONG ET KELLE		BOT MAKAK  ESEKA  MAKAK  MESSONDO  NGOG MAPUBI  DIBAN  MATOMB	A   B   C   D   E   F   G
	NYONG ET MFOUMOU	İ	AKONOLINGA  AYOS  ENDOM	A B C
	INYONG ET SOO	İ	DZENG   MBALMAYO   NGOMEDZAP	A   B   C
EST	BOUMBA ET NGOKO	İ	MOLOUNDOU  YOKADOUMA  GARI GOMBO	+   A   B   C
-C-	HAUT NYONG		ABONG MBANG   DOUME   LOMIE   NGOYLA   MESSAMENA   NGUELEMENDOUKA   DIMAKO	+
	KADEY		BATOURI  NDELELE  KETTE  MBANG	A   B   C   D
	LOM ET DJEREM         	 	BERTOUA  DIANG  BETARE OYA  BELABO  GAROUA BOULAI	A   B   C   D
EXTREME-NORD -D-	DIAMARE     	j	MAROUA   GAZAWA   MERI	A   B   C
	KAELE		KAELE   MOUTOURWA   GUIDIGUIS   MINDIF   MOULVOUDAYE	A   B   C   D
	LOGONE ET CHARI		KOUSSERI  MAKARY  FOTOKOL  HILE HALIFA  LOGONE BIRNI  GOULFEY  BLANGOUA  WAZA	+

.

PROVINCE	DEPARTEMENT	CODE	·	-
	MAYO DANAY	D     	•	A   B   C   D   E   F
	MAYO SAVA	E   	MORA  TOKOMBERE  KOLOFATA	A   B   C
	MAYO TSANAGA	F	HINA   BOURRHA   KOZA	A   B   C   D
LITTORAL -E-	MOUNGO       	A	+	B   C   D   E
	NKAM 	İ	YABASSI  YINGUI	A   B   C
	SANAGA MARITIME	C   	† I ZANGUE   EDEA   NDOM   NGAMBE   POUMA   MOUANKO	+
	WOURI		DOUALA II  DOUALA III  DOUALA IV	A   B   C   D
NORD -F-	BENOUE   	į	GAROUA  BIBEMI  PITOA	A   B   C
	FARO		POLI   Beka	A B
	MAYO LOUTI			A   B   C
	•	D 	REY BOUBA  TCOLLIRE  TOUBORO	A   B   C

	DEPARTEMENT			
NORD-OUEST	•	•	JAKIRI  KUMBO	A B
-6-	DONGA MANTUNG		NKAMBE   AKO   NWA	A   B   C
	MENCHUM	C 	FUNDONG  WUM  FURU AWA	A   B   C
	MEZAM	# # #	BALI   BAMENDA   TUBAH   NDOP	A   B   C   D
	MOMO	E	BATIBO  MBENGWI  NJIKWA	A B C
OUEST -H-	BAMBOUTOS	A   	•	A   B   C
	HAUT NKAM   	B   	BAFANG  BAKOU  BANA  BANDJA  KEKEM	A   B   C   D
	MENOUA	C   	DSCHANG  PENKA MICHEL  SANTCHOU  FOKOUE	A   B   C   D
	MIFI   	D	BAFOUSSAM   BAMENDJOU   BANDJOUN   BANGOU   BAHAM	A   B   C   D
	NDE	j	BANGANGTE   BAZOU   TONGA	A   B   C
	NOUN		FOUMBAN   KOUTABA   FOUMBOT   MAGBA   MALOUANTEM   MASSAGAM	A   B   C   D   E

PROVINCE	DEPARTEMENT	CODE	ARRONDISSEMENT	CODE
-I-	DJA ET LOBO	•	BENGBIS   DJOUM   OVENG   MINTOM   SANGMELIMA   ZOETELE	A   B   C   D   E
	NTEM		AMBAM   OLAMZE   EBOLOWA   BIWONG BANE   MENGONG   NGOULEMAKONG   MA'AN	A   B   C   D   E   F   G
	OCEAN		AKOM II  CAMPO  KRIBI  LOLODORF  MVENGUE	A B C D
SUD-OUEST -J-	FAKO   		BUEA  LIMBE  MUYUKA  TIKO	A   B   C   D
	MANYU	İ	AKWAYA EYUMOUDJOCK FONTEM   MAMFE	A B C D
	MEME		BANGEM  KUMBA  NGUITI  TOMBEL	A B C D
	NDIAN		BAMUSSO EKONDO TITI ISANGUELE KOMBO ITINDI KOMBO ABEDIMO IDABATO MUNDEMBA	A B C D E F

## RECAPITULATIF:

   PROVINCES	     DEPARTEMENTS	   ARRONDISSEMENTS
  ADAMAOUA	5	12
CENTRE	8 !	44
EST	4	19
EXTREME-NORD	6	30
LITTORAL	4	19
NORD	4 [	11
NORD-OUEST	5	15
OUEST	6	26
SUD	3	19
SUD-OUEST	4	19
  TOTAL 	49	214

Guy CHAPOUTOT B.P. 1616 YAOUNDE

Yaoundé, le 20 avril 1994

Monsieur Werner ROIDER Banque mondiale YAOUNDE

A l'attention de Monsieur Thierry Brun,

Monsieur,

Je vous envoie une série de disquettes comportant:

- 1 Disquette "Villages du Cameroun" où sont saisis les fichiers villages enregistrés sous dBase3. Ils sont classés par Province et contiennent:
  - Le code village:
- 1 lettre pour la province,
  1 lettre pour le département,
  1 lettre pour l'arrondissement,
  - 4 chiffres pour le numéro du village.

La numérotation des villages va de 10 en 10 pour permettre l'introduction de quartiers.

- La population selon le recensement de 1987,
- Les coordonnées géographiques des villages,
- Les infrastructures sociales: écoles, dispensaires et marchés. La colonne divers ne comporte rien. Les enquêtes pour obtenir les renseignements sur les infrastructures sociales ont été réalisées au niveau des sous-préfectures et n'ont pas la prétention d'être exhaustives à 100%. Elles étaient suffisantes pour commencer nos travaux de programmation des projets d'hydraulique villageoise.
- 2 disquettes "Fichiers villages + carto". Ce sont les fichiers cartographiques des villages enregistrés avec MAPINFO pour toutes les provinces du Cameroun.
- 1 disquette "zone1, zone2, zone3". C'est un état récapitulatif de tous les renseignements concernant l'ensemble des arrondissements du Cameroun. Les 214 arrondissements ne sont pas tous représentés car la cartographie actuellement à notre disposition englobe parfois 1 ou 2 arrondissements dans les mêmes limites administratives. On y trouve sous fichiers . dbf:
  - Nom de l'arrondissement,
  - Province,
  - Département,
  - Code arrondissement (les 3 premières lettres du code village),
  - Code de l'unité de programme (sans intérêt pour vous),
  - Superficie de l'arrondissement,
  - Population totale de l'arrondissement,
  - Population des villages dont la population est supérieure à 2500 habitants,
  - Population des villages dont la population est inférieure à 2500 habitants,
  - Nombre total de villages,
  - Nombre de villages dont la population est supérieure à 2500
  - Nombre de villages dont la population est inférieure à 2500 habitants,

- Population moyenne des villages de moins de 2500 habitants,

- Nombre d'écoles,

- Nombre de dispensaires,
- Nombre de marchés,
- Nombre total de points d'eau (ceux actuellement recensés), dont:
  - nombre de forages,
  - nombre de puits,
  - nombre de sources.

Les autres fichiers, .dat, .id, .map, .mif, .tab sont des fichiers cartographiques spécifiques à MAPINFO.

La zonel comprend les provinces du Nord, de l'Extrême Nord et de l'Adamaoua.

La zone2 comprend le provinces du Centre, de l'Est et du Sud,

La zone3 comprend les provinces du Littoral, de l'Ouest, du Nord Ouest et du Sud Ouest.

Par ailleurs vous trouverez une note sur la codification que nous avons adoptée pour identifier chaque village. Celle-ci n'est pas encore approuvée par le ministère de l'Administration territoriale, mais nous aimerions la voir officialiser car elle est simple et pourrait être adoptée par tous les ministères techniques.

Enfin, je joins à cet envoi la liste des codes telle que nous l'avons dressée selon les divisions administratives en vigueur en 1987 puisque la codification présentée dans ces disquettes y fait référence. Il y aura une mise à jour à faire ultérieurement.

En vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy CHAPOUTOT